Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Charges de copropriété

Par Jiraya

Ma demande est la suivante: après décision du conseil des copropriétaires et du syndic, une mise en demeure de vente de mon bien au enchère à été décidé. Suite à une irrégularité de mes charges de copropriété à hauteur de 3000?.

Ma question est la suivante: est-il possible de contester la décision en réglant l'intégralité des sommes dues ? Et cette dernière permet-elle d'annuler la décision de la mise au enchère de mon bien par le syndic. A savoir que je ne suis pas encore passer devant le tribunal.

En vous remerciant

Par yapasdequoi

Doublon